

## INTRODUCTION

Le présent projet de société s'incarne dans les valeurs sociétales de liberté, de partage et de progrès. Ces valeurs essentielles auxquelles s'ajoutent les principes énoncés dans l'acronyme de notre Parti, en l'occurrence le panafricanisme et la démocratie sociale, traduisent la vision sociale-démocrate de l'U.P.A.D.S.

Par cette source idéologique, mon programme se situe dans la continuité de la pensée de **Pascal LISSOUBA** qui elle-même se place dans la défense des idéaux qui placent l'homme plus que le capital au centre du développement. La préservation écologique, gage d'un développement durable profitable à toutes les générations, les exigences de la mondialisation et l'évolution du droit international complètent l'orientation rénovée et actualisée dudit programme.

Je dis rénovée, en raison de l'abandon de certains a priori et l'acceptation sans réserve des règles de l'économie de marché. Ensuite actualisée, pour tenir compte du contexte historique et sociologique du Congo en cette deuxième décennie du 21 siècle.

En substance, j'affirme mon ambition de porter une offre politique claire, intellectuellement soutenable, économiquement applicable, socialement profitable à toutes les catégories sociales du Congo.

Cette offre doit être en parfaite adéquation avec les atouts ou potentialités de notre pays, en cohérence avec les légitimes attentes du peuple Congolais et en conformité avec le rêve sublime de construction d'un Etat moderne, laïc et démocratique dans une Afrique nouvelle.

De plus, cette offre doit s'affirmer comme la relance du processus de construction de la Nation Congolaise, unie, fraternelle et éternelle dont malheureusement l'ascenseur semble arrêté en raison de la montée de l'ethnocentrisme.

Notre projet de société sur lequel s'adosse notre programme de gouvernement, vise l'émergence d'un Congo nouveau. Un Congo qui prépare, protège et responsabilise le citoyen au moyen d'un investissement humaine considérable et prioritaire qui se traduit par :

- 1- la formation : formation de base, formation qualifiante, formation supérieure, recherche et éducation ;
- 2- l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre de santé ;
- 3- la préservation de l'éthique morale ;
- 4- le respect scrupuleux de la loi par tous avec des Institutions respectables et stables ;
- 5- la justice sociale.

C'est à ce prix que le Congo, décomplexé, peut se développer et peut espérer entrer dans cette Afrique nouvelle et intégrée, celle qui se dessine pour les

prochaines cinquante années, telle qu'elle se définit dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine car il n'y a pas d'avenir pour le Congo en dehors du destin collectif et convergent du continent. En conséquence, notre projet se décline par ce thème : **" UN CONGO NOUVEAU ET MODERNE DANS UNE AFRIQUE NOUVELLE ET INTEGREE "**

## CHAPITRE I : LES PILIERS DE NOTRE PROJET

Le progrès matériel ou moral est l'œuvre des hommes formés et nantis de la capacité de maîtriser, de gérer et de créer les "*utilités*".

Nous placerons au cœur de notre projet et de notre politique deux fondamentaux :

- l'Éducation, entendue comme formation morale, civique, intellectuelle et professionnelle, orientée vers la création d'un homme nouveau capable de créativité et d'innovation, doté d'un sens élevé de responsabilité sur la gestion de la chose publique ;
- la Décentralisation qui vise l'éclosion du génie créateur des populations, la compétition régionale loyale et positive avec la prise en compte des exigences de la démocratie locale.

### **I- L'ECOLE**

Une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur l'échiquier mondial est la nouvelle vision de l'Afrique. Elle nécessite alors que soit pris en compte le potentiel du capital humain dont l'éducation demeure la clé.

Une école qui ne transmet pas que la connaissance, mais confère des valeurs morales et éthiques. Une éducation qui permet à l'esprit de briser les barrières de restriction et de voir au-delà, les besoins exprimés ou latents. A la base de cette éducation se trouvent l'éthique morale et l'esprit scientifique.

Pourtant la question qui se pose est de savoir si le système éducatif actuel permet de préparer le témoin à transmettre et le bras qui le reçoit, d'acquérir l'outil le plus performant et le remettre dans la main la plus habile et la plus experte.

S'agissant de l'Ecole congolaise, l'un des piliers du système éducatif congolais, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est à la traîne depuis près d'une trentaine d'années. En effet, le système éducatif congolais dans son ensemble est en crise. Le taux de scolarité de 95% ne veut plus rien dire. La crise du système scolaire congolais se traduit par le manque d'infrastructures, d'équipements, de manuels scolaires et plus grave par l'absence de motivation des formateurs et donc de tension morale.

A titre d'illustration, cent (100) élèves par classe est la moyenne du ratio constaté partout dans le pays. 70% des enfants congolais suivent les cours assis à même le sol. Tous ces défauts contribuent à la baisse du niveau scolaire. Un enfant sur deux arrive en classe de 6<sup>e</sup> sans savoir lire et écrire correctement. Par ailleurs la formation dispensée par l'école publique est inadaptée aux besoins immédiats et futurs du système productif. Ceci est un obstacle au développement du pays.

Somme toute, l'éducation nationale et la formation professionnelle doivent viser un objectif majeur : l'accès au savoir et l'élimination des inégalités dans la formation des Congolais de demain. Pour cela, l'Ecole Publique doit être protégée et soutenue. L'Ecole privée

laïque et l'école privée confessionnelle doivent être strictement réglementées. Les programmes scolaires doivent permettre d'inculquer outre le savoir mais aussi les valeurs de la République qui préparent le citoyen et l'élite de demain. Quelle école ? Pour quel type de citoyen de demain ? Telle est la problématique que pose le système éducatif congolais.

Il me faut donc élaborer un ***Plan de Redressement du Système Educatif Congolais (PRSEC)*** sur cinq ans qui devra spécialement résoudre les problèmes ci-après :

- les infrastructures ;
- les équipements ;
- la formation des apprenants avec des curricula adaptés qui garantissent la performance ;
- la formation des formateurs ;
- la protection et la valorisation du métier d'enseignant.

## **II- LA DECENTRALISATION**

La municipalisation accélérée, un barbarisme dont on n'a pas toujours compris le sens, naviguant entre l'urbanisation des zones rurales et le développement régional, a été un frein à l'application de la politique de décentralisation malgré l'arsenal juridique mis en place par ce pouvoir.

Ni la volonté politique, ni la capacité de vaincre les blocages psychologiques résultant de l'héritage jacobin, caractéristique de l'Etat colonial, n'ont permis

d'engager le pays sur la voie de la décentralisation réelle.

Je m'engage à mettre en place une vraie décentralisation susceptible d'enclencher le développement locale qui permet d'enrayer l'exode rural, de promouvoir la démocratie locale d'attirer les élites vers la vie politique locale et d'atténuer la pression sur le pouvoir au sommet. Mon engagement est donc de construire un Etat fortement décentralisé, convaincu que le développement du Congo passe par cette forme de gestion du territoire. Cependant, pour ne pas tomber dans le fédéralisme, un cadre juridique approprié fixera rigoureusement les compétences entre l'Etat central et les collectivités décentralisées. Ainsi, la décentralisation sera limitée au Département, les Districts demeurant des entités déconcentrées dirigées par des fonctionnaires nommés par le pouvoir central et aux Communes de plein exercice que sont Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, N'kayi, Ouesso et Mossendjo.

Par ailleurs, une des faiblesses de gestion efficiente des arrondissements des Communes de plein exercice réside en la nomination des administrateurs de ces entités par le pouvoir central. Conformément au "*principe de responsabilité*" des acteurs publics, l'un des éléments de notre programme, les gestionnaires des Arrondissements seront désormais élus au même titre que les Maires centraux afin qu'ils rendent compte à leurs mandants.

S'agissant des Communautés urbaines, elles seront encore des entités déconcentrées appelées à évoluer vers des Communes de plein exercice au fur et à mesure qu'elles rempliront les conditions qui leur permettent d'assumer un minimum d'autonomie financière.

Outre la répartition et le transfert des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, je veillerai à ce que les entités locales jouissent pleinement de leurs compétences. La possibilité leur sera donnée de conclure des accords de développement local avec d'autres Collectivités locales extérieures dans le cadre de la coopération décentralisée.



Enfin, le transfert des compétences implique impérativement la reconnaissance de l'autonomie financière aux collectivités locales. Elle sous-entend :

- la liberté et la responsabilité reconnue aux collectivités locales en matière budgétaire ;
- la liberté de création et de la collecte des ressources propres en application des autorisations légales en matière budgétaire ;
- la description de la situation de la collectivité locale potentiellement nantie du point de vue des ressources propres ;

En tant que norme administrative, l'autonomie financière est une condition sine qua non qui participe à la formation de la personnalité morale de la collectivité locale. En matière de décentralisation, la règle d'or demeure l'adoption du budget en équilibre réel pour formaliser cette autonomie financière. Les recettes du budget des collectivités locales proviendront, entre autres, de la dotation globale de l'Etat, des produits de la fiscalité locale et du produit de gestion des unités productives locales.

La fiscalité locale sera constituée de :

- 1- la taxe professionnelle payée par les entreprises locales (TP) ;
- 2- la taxe sur le foncier bâti (TFB), payée par les personnes physiques et morales ;
- 3- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) payée par les personnes physiques et morales ;
- 4- la taxe d'habitation (TH) payée par les personnes physiques et morales.

L'Etat se réservant bien sûr les autres taxes : l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ; l'impôt sur les sociétés (IS) ; l'impôt sur les produits financiers (IPF) ; la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ; la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) etc...

## CHAPITRE II : NOTRE AMBITION POUR LE CONGO ET POUR L'AFRIQUE

### **I- LE CONGO D'AUJOURD'HUI**

Le Congo d'aujourd'hui nous est décrit par le Président de la République lui-même dans son discours d'investiture du 14 Août 2009 à la suite de sa réélection. Il déclarait ce qui suit :

*« ...Pour que le Congo soit un havre de paix et de prospérité pour tous, changez donc les mentalités. Laissez choir à jamais les mentalités d'assistés, de profiteurs, des personnes en quête perpétuelle des passe-droits. Adoptez les comportements nouveaux et dignes. Adonnez-vous désormais à la rigueur du gain mérité et non aux délices trop faciles et honteux. Jetez la médiocrité, la tricherie et les antivaleurs. Je ne surprends personne en affirmant que notre pays n'est pas toujours exempt de corruption, de concussion et de fraude, de détournement de deniers publics. Sachez-le, le peuple ne veut plus être commandé par les dirigeants sans scrupule ni vertu. Il y a urgence que s'arrête la dérive morale qui est en train de gangrener notre société. Je veillerai avec davantage de rigueur à ce que les personnes que je nomme aux différentes fonctions d'Etat soient exemplaires et de bonne éthique. Toute faiblesse, tout manquement m'amènera à en tirer les conséquences... »*

Qu'en est-il de toute cette profession de foi ?

Et bien, non seulement le Président de la République en a jamais tiré les conséquences, et ces dirigeants ont persévéré dans ces comportements décriés, mais en plus ces maux se sont aggravés.

Le Congo aujourd'hui se traduit par :

### ***1.1- AU PLAN POLITIQUE***

#### ***❖ L'instabilité institutionnelle***

Certes, il est vrai que le pays connaît une stabilité politique depuis bientôt 10 ans. Toutefois, de 1997 à 2015, le Congo a connu une instabilité institutionnelle avec un Acte Fondamental (1997) plus deux Constitutions (2002 – 2015) inspirés par le Président de la République lui-même. De nos jours, la stabilité ne peut être liée à la longévité d'un homme au pouvoir, mais à la crédibilité des institutions et à leur capacité de résister à l'épreuve du temps.

#### ***❖ Les faiblesses de notre démocratie***

Depuis 2002, les élections ont été régulièrement organisées. Cependant, le cadre d'expression démocratique est loin de faire éclore le débat d'idées, le respect du caractère sacré du droit de vote et la liberté d'expression. Toutes les conventions internationales auxquelles notre pays est Etat-Partie n'ont jamais connu un commencement d'exécution en matière électorale. Organiser les élections aux échéances régulières ne garantit pas leur caractère

démocratique. La gouvernance électorale est le parent pauvre de la démocratie congolaise.

## ***1.2- AU PLAN ECONOMIQUE***

### **❖ *La dette et l'inflation***

Selon la *Commission bancaire de l'Afrique Centrale (2001)*. Le Congo connaît un endettement inégalé dans la sous-région avec un encours de la dette intérieure et extérieure rapportée au PIB nominal de 47,4% contrairement à celui de la Guinée Equatoriale qui s'élève à 5,1%. Au 1<sup>er</sup> avril 2013, cette dette, selon le FMI, s'élevait à 3,3 milliards d'euros, soit 2.145 milliards de Francs CFA avec pour principal créancier bilatéral la Chine dont le montant de la dette s'élève à 1,2 milliards d'euros, soit 780 milliards de francs CFA, et ce depuis l'achèvement du processus PPTTE (Pays Pauvre Très Endetté) en 2010. La moyenne d'endettement annuel étant estimée à 715 milliards de francs CFA, alors qu'en 2013, lors de son discours sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en Congrès, le Président **Denis SASSOUS N'GUESSO** reconnaissait un excédent budgétaire annuel de l'ordre de 500 milliards de Francs CFA depuis 2006. En évaluant cette dette en 2016, elle peut être estimée à 4.290 milliards de francs CFA.

A l'occasion du même discours, le Président de la République affirmait que le taux d'inflation en

2012 avait atteint 4,8%, soit le deuxième taux le plus élevé de la sous-région derrière la Guinée Equatoriale qui est à 6%.

Au total, le Congo d'aujourd'hui en termes des performances économiques n'est pas celui décrit par le Président de la République au cours des cérémonies officielles. Le Congo réel doit être réformé et c'est le pari que je prends de le transformer pour le rendre viable.

## **II- LE CONGO DE DEMAIN**

### ***1- Construire et promouvoir l'Etat de droit et la démocratie : l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'indépendance de la justice.***

L'Etat de droit suppose le respect par tous de la loi. Il implique, en outre, que les libertés individuelles et collectives sont garanties contre l'arbitraire et que le droit est réellement dit au nom du peuple congolais. C'est en cela que nos institutions doivent avoir pour épine dorsale un Etat moderne, juste et égalitaire.

#### ***1.1- Garantir la suprématie de la loi comme règle d'organisation sociale***

Expression de la volonté générale, la loi est la charnière sur laquelle s'articulent les relations entre la liberté et société politique.

Le Congo éprouve du mal à connaître un développement continu à cause du mépris par les acteurs publics de la loi. Règle d'organisation sociale la plus juste, je veillerai à ce que la loi soit en conformité avec les aspirations du peuple congolais et respectée par tous. Le gouvernement fera de son application une exigence républicaine.

La loi, sous ma gouvernance politique, ne saurait être oppressive. Sa dictature, loin d'aller à l'encontre des libertés, en sera la meilleure garantie. Aucun citoyen ne pourra donc se soustraire aux obligations légales de notre pays.

### ***1.2- Consacrer l'indépendance de la justice***

La conception originelle, qui fait de l'ordre judiciaire un troisième pouvoir, distinct du pouvoir législatif et exécutif, ne prévaut pas encore dans notre pays depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale.

C'est en réalité du pouvoir exécutif que relèvent les membres de l'ordre judiciaire au Congo. Notamment leur nomination et leur carrière. Ce qui constitue une menace grave pour leur indépendance.

Dès mon accession au pouvoir, je procéderai à une réforme profonde du secteur judiciaire pour le rendre réellement indépendant.

Ainsi, le Conseil supérieur de la magistrature, composé uniquement des magistrats de profession,

sera l'unique organe de recrutement et de gestion de carrière des magistrats. L'exécutif ne pourra nommer les cadres dans ce secteur que sur proposition du Conseil.

Dans le souci d'assurer une bonne administration de la justice, il faudra rapprocher les organes judiciaires des citoyens. C'est en cela que des structures (Tribunaux) seront érigées dans chaque District, Communauté urbaine et Commune. Les Cours d'appel, les Cours administratives d'appel et les maisons d'arrêt seront du ressort des Chefs-lieux des Départements. Ceci a bien sûr un coût mais, qu'il faut assurer pour arrimer le Congo à la modernisation.

### ***1.3- Séparer l'ordre judiciaire de l'ordre administratif***

En plein 21<sup>e</sup> siècle, il est absurde que l'ordre judiciaire continue à trancher tous les litiges. Quelle que soit leur formation, les magistrats de l'ordre judiciaire sont par principe incompétents pour connaître du contentieux de l'administration.

### ***1.4- Assurer la promotion et la protection des droits humains***

Le Congo, bien que membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, a encore du chemin à faire pour se conformer aux recommandations des Commissions spécialisées en matière des droits de l'homme. A titre d'exemple, l'on peut citer les



pratiques peu orthodoxes de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (D.G.S.T.).

En effet, cette Direction héritière de la Sécurité d'Etat, a gardé les pratiques de sa devancière qui, officiellement, était une police politique chargée de traquer les « ennemis de la révolution ». Pour ce faire, elle a aussi gardé tout le dispositif de torture qui y avait été mis en place pour cela. Or, aujourd'hui j'entends construire une société démocratique. Et les missions de surveillance du territoire ne peuvent plus s'analyser en surveillance des adversaires politiques, en fabrication de faux complots contre la sureté de l'Etat, et le cas échéant, en torture délibérée des concurrents politiques.

Il sera mené une réflexion à l'effet de redéfinir les missions et les méthodes de travail de la D.G.S.T. Mais avant tout, et en priorité, l'on devra procéder au démantèlement systématique du dispositif de torture qui y existe pour montrer à l'opinion notre volonté de moderniser l'Etat.

Les violations des droits de l'homme étant le fait de l'Etat à travers ses agents, la Commissions Nationale en charge des droits de l'homme doit être composée de manière représentative dont 60% des associations œuvrant dans le domaine des droits humains.

## **1.5- Produire les réformes législatives**

J'exprime le vœu d'ériger un Etat de droit. En cela, les réformes législatives doivent être l'une de mes priorités dans un pays où presque tous les textes sont caducs, et en totale inadéquation avec l'évolution sociale.

Il nous faut être assez inventif pour proposer au parlement de nouveaux textes de loi dans les domaines qui constituent le quotidien de la justice.

Par exemple, le code pénal congolais actuel est un très vieux texte datant du 19<sup>e</sup> siècle car certaines de ses dispositions étaient applicables à l'Afrique Equatoriale Française (AEF) par le législateur colonial. Il y a donc nécessité d'écrire un nouveau code pénal congolais qui permettra de faire la mise à jour des dispositions anciennes et de les réunir avec ce que le Congo indépendant a pu produire, le tout augmenté des dispositions rendant compte de la nécessité de réprimer les infractions liées à certains domaines naguère inexistantes ou délaissés.

C'est aussi l'occasion d'élaborer une loi sur la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, en plus des conventions internationales dûment signées et ratifiées par le Congo.

Dans le même ordre d'idées, une loi sur l'assistance judiciaire sera élaborée au profit des plus fragiles.

C'est une modalité de partage du revenu national corroborant ainsi avec nos valeurs de gauche.

Toujours dans le même esprit de justice et de solidarité, une loi de solidarité nationale sera prise en vue d'assurer la réparation des destructions occasionnées par tous les événements tragiques que notre pays a connus.

Je note par ailleurs que les conflits familiaux occupent une grande partie de l'activité de nos juridictions. En cela, il nous faut maintenant faire le bilan de l'application du code de la famille après quarante ans d'existence.

Par ailleurs, le principe de l'insertion d'une clause de transfert des technologies doit être affirmé dans le Code des Investissements et le Code des Marchés publics.

En effet, il est aberrant, après cinquante ans d'indépendance, que ce soit toujours les étrangers qui viennent construire des ouvrages de grande envergure chez nous, comme si les ingénieurs Congolais n'ont jamais bien assimilé leur formation. Il faut donc préparer les Congolais à prendre la relève dans tous les secteurs d'activités.

## **2- LA CONSECRATION DES GRANDS PRINCIPES DEMOCRATIQUES**

### **2.1- Consacrer la participation des citoyens et la responsabilité des acteurs publics**

La démocratie est le régime politique par lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le souverain primaire. C'est « *le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple* ».

Le peuple peut s'entendre comme l'ensemble des personnes soumises au même système politique et au même gouvernement. De ce fait, toute la population congolaise doit concourir à la réalisation des objectifs communs à tous les niveaux. C'est le « *principe de participation* ».

De nos jours, la meilleure façon de faire participer le peuple à la vie publique c'est de lui reconnaître le droit d'élire ses représentants. Par ailleurs à elle seule l'élection ne suffit pas. Il faut en plus que les acteurs publics rendent compte de leur gestion. C'est la notion de la « *Responsabilité* ».

C'est pour cela que le peuple doit exercer un contrôle direct sur ces mandataires en les interpellant de façon quotidienne et en leur renouvelant ou non leur mandat au moment des élections qui se tiendront à échéances régulières.

Cette participation doit être élargie aux citoyens n'ayant pas la nationalité congolaise mais ayant élu domicile au Congo depuis au moins cinq (5) ans en

ce qui concerne les élections locales. En effet, ces élections ayant pour finalité le développement local, ne doivent pas exclure, comme on le constate actuellement, les étrangers qui peuvent aussi apporter leur contribution dans le choix des acteurs puisqu'ils participent déjà à la vie communautaires en payant l'impôt et/ou les autres taxes.

## ***2.2- Garantir les droits de la minorité et le rôle de la société***

En démocratie, la minorité est reconnue, acceptée et protégée. Elle n'est ni exterminée, ni écrasée, elle a des droits. Le parti ou le groupement politique qui perd une élection peut être considéré comme une minorité. Ce parti ou ce groupement politique constitue, au moins virtuellement, l'opposition. Elle a des droits et des devoirs vis-à-vis de l'Etat et de la société.

Au Congo, la pratique politique tend à diaboliser l'opposition, à la persécuter et à la présenter comme une force destructrice et/ou déstabilisatrice.

Une fois au pouvoir, je consulterai et j'écouterai l'opposition, car elle est une force de proposition. Il en sera ainsi pour les questions de politique étrangère, de souveraineté nationale et d'orientation économique.

De même, le Congo ne peut prétendre au développement sans une société civile forte, jouissant d'une liberté d'organisation et d'action.

Au-delà des échéances électorales, les citoyens regroupés au sein des associations apolitiques doivent agir quotidiennement pour améliorer la gestion de la chose publique.

### ***2.3- Assainir l'environnement politique***

La Conférence Nationale Souveraine de 1991 avait institué le pluralisme démocratique dans le domaine politique.

Toutefois, il y a lieu de s'interroger si un pays de 342.000 km<sup>2</sup> a besoin de tant de partis politiques tel qu'on l'observe aujourd'hui.

Ma priorité ne sera pas d'étouffer l'exercice démocratique, mais de l'améliorer.

Le gouvernement fera la promotion des partis politiques et les encouragera au regroupement, par le fait de la loi, notamment en de grands ensembles idéologiques, puis à la limitation de leur nombre et à la suppression de la vision individualiste du pouvoir qui fausse très souvent le jeu démocratique.

Dans un pays où la démocratie est encore à construire, il est important d'affirmer le rôle des partis politiques dans le jeu démocratique. De ce

fait, la société civile se définissant ainsi par son exclusion de la société politique, ne devra pas concourir à l'expression des suffrages. Le processus électoral doit être l'exclusivité des partis politiques. De la sorte, les électeurs échapperont au piège qui consiste à faire élire des candidats sans coloration politique connue, et qui revendiquent, aussitôt après l'élection, leur appartenance à tel ou tel parti politique. C'est une tricherie vis-à-vis des électeurs. Ainsi je supprimerai de la constitution la notion d'Indépendant en politique.

### ***3- La révision de l'architecture institutionnelle actuelle***

Devant l'insécurité juridique qui conduit à l'instabilité de nos institutions, nous avons l'impérieux devoir de doter le Congo d'institutions crédibles, modernes et capables de résister à l'épreuve du temps.

C'est ainsi que j'organiserai un référendum constitutionnel en vue d'obtenir l'annulation du scrutin du 25 octobre 2015. Par la même occasion, je soumettrai à l'approbation du peuple un projet de loi sur la révision de la constitution du 20 janvier 2002.

La préférence pour cette constitution trouve sa justification dans le nécessaire équilibre des pouvoirs.

Ainsi, le régime politique institué par la constitution du 20 janvier 2002, devra évoluer vers un régime présidentiel classique.

- Les principes innovations porteront, entre autres, sur :
- La réduction de la durée du mandat présidentiel à cinq ans renouvelable une fois ;
  - La consécration d'une séparation franche des pouvoirs pour assurer leur équilibre ;
  - La correspondance de la durée des mandats présidentiel et parlementaire ;
  - La consécration d'un pouvoir judiciaire incarné par la cour suprême.

#### ***4- La réforme de l'armée***

Les Forces Armées Congolaises ont pour mission d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, l'intégrité du territoire ainsi que la sécurité des personnes et des biens. Elles pourvoient de même au respect des alliances, traités et accords internationaux.

A la lecture des événements qui ont marqué l'histoire du pays, cette mission n'est guère exécutée selon les principes d'emploi d'une armée classique qui, en tant que socle de l'unité nationale, constitue le corps le mieux organisé de la société et reste debout lorsque tout le reste de la République cède.

Malheureusement, l'armée congolaise s'est transformée en un instrument de conquête et de conservation de pouvoir.



Cette situation, qui a fortement entamé sa cohésion interne et effrité son efficacité opérationnelle, a été occasionnée par :

- l'omniprésence d'une garde prétorienne, possédant tous les moyens de combat, au service d'un dirigeant et constituant une menace latente pour les populations ;
- la pléthore des effectifs empêchant une gestion efficiente des ressources humaines ;
- le népotisme, la corruption, l'embourgeoisement de la hiérarchie ainsi que les lacunes en matière d'entraînement engendrant un manque de motivation et du sens de la mission ;
- le mauvais fonctionnement de la chaîne de commandement donnant lieu à une bureaucratie qui impacte le moral de la troupe délaissée et ayant le sentiment de ne pas être respectée ni soutenue par la hiérarchie ;
- l'insuffisance d'équipements et l'indigence des services de renseignements réduisant les capacités opérationnelles des forces ;
- la défaillance de la logistique se traduisant par l'influence du ratio entre les effectifs des unités combattantes et ceux des unités de soutien.

Toutes ces vulnérabilités, supra énumérées, sont capables de prendre des formes de violence diversifiées et se transformer en conflits asymétriques. Ces vulnérabilités se traduisent par :

- des fortes probabilités d'atteinte à la sécurité :
  - contrôle progressif des appareils étatiques par des réseaux criminels et mafieux ;

- Risques de déstabilisation socioéconomique à travers la cybercriminalité ;
  - Terreau fertile pour l'instrumentalisation des milices.
- La complexité des défis sécuritaires :
- Conflits classiques encore possibles ;
  - Crises liées aux nouvelles menaces plus probables et plus dangereuses.

En conséquence, il y a nécessité d'une réflexion stratégique sur la posture de défense et de sécurité axée autour de :

- Un dispositif dissuasif ;
- Une capacité de réaction ;
- Une présence au niveau des frontières ;
- Une contribution à la sécurité collective.

En définitive, la complexité de l'environnement international et les vulnérabilités nationales conduisent à une réflexion motivée pour définir un concept de défense réaliste dans une sous-région en pleine mutation, ce qui justifie une posture de défense et de sécurité cohérente.

Cette posture inclut une approche intégrée de toutes les composantes de la défense nationale pour une réponse à la mesure des défis et des menaces.

S'appuyant sur la qualité des ressources humaines disponibles et guidé par une politique extérieure basée sur d'excellentes relations de bon voisinage et de

partenariat, mon programme de gouvernement privilégie la mise sur pied d'une armée républicaine capable de rendre les militaires plus professionnels et légalistes en vue d'assurer la paix, et de défendre l'intégrité du territoire national tout en garantissant les valeurs démocratiques.

### ***5- La diplomatie et la coopération***

Le gouvernement s'emploiera à mener une diplomatie active au travers des actions ci-après :

- Créer un ministère des Affaires Etrangères et du Développement International pour arrimer le Congo à l'ère de la globalisation ;
- Honorer les engagements internationaux contactés par l'ancien régime auprès des bailleurs des Fonds internationaux pour assurer nos partenariats ;
- Repositionner le Congo sur l'échiquier international en participant non seulement aux sommets internationaux, mais en organisant aussi au pays des grandes rencontres diplomatiques ;
- Renforcer les relations fraternelles de bon voisinage avec les pays de la sous-région Afrique Centrale et ceux des autres sous-régions d'Afrique ;
- Rendre effective la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux à l'intérieur dans l'espace CEMAC ;
- Suivre le processus de construction de l'Union Africaine et la dynamique de l'intégration régionale ;

- Redynamiser les relations diplomatiques et la coopération bilatérale avec :
  - les pays développés : France, Allemagne, Grande Bretagne, USA, Canada, Corée du Sud, Japon ;
  - les pays émergents : Chine, Brésil, Inde, Afrique du Sud ;
  - les dragons de l'Asie : Singapour, Taïwan, Malaisie.
  
- Protéger, assister les réfugiés et déplacés régis par les cadres juridiques internationaux et continentaux ;
- Réaffirmer le principe de l'intangibilité des frontières, de la souveraineté de l'Etat et de la non-ingérence dans les affaires des Etats aux fins de protéger notre territoire, objets d'incursions extérieures ;
- Garantir l'indépendance et la souveraineté sur les ressources nationales.

## ***6- L'emploi et chômage***

Une masse très vulnérable constituée de jeunes forme le peloton de chômeurs des villes. Beaucoup de jeunes diplômés ou sans qualification affluent dans le secteur informel avec des activités précaires et mal rétribuées. Aujourd'hui, dans la tranche d'âge de 23 à 30 ans, 2/3 des jeunes sont sans emploi. Les inégalités constatées dans la société congolaise touchent beaucoup plus les femmes. En effet, 68% des femmes de 15 ans et plus ne savent ni lire ni écrire (70% en zones rurales), 6% des filles admises au primaire arrivent à l'université. On

note une marginalisation professionnelle des femmes (70% des femmes travaillent sans diplôme).

Sous mon impulsion, le gouvernement s'emploiera à ramener le taux de chômage dans les 5 ans autour de 10%. L'objectif à terme est le plein emploi. De même, il s'emploiera à diversifier les domaines de formation technique et universitaire suivant les besoins du marché actuel de l'emploi.

Des pistes peuvent être explorées, comme :

- L'augmentation de l'offre de travail ;
- Le redéploiement des ressources humaines ;
- Le soutien et la protection aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Industries (PMI) avec obligation pour les administrations publiques de consommer et de s'équiper localement.  
(la réflexion sur la création d'emplois intègre les 100 propositions du programme, voir chapitre III).

## **7- Le cadre de vie**

Beaucoup d'indicateurs montrent à suffisance la détérioration de la qualité de vie tant en ville qu'au niveau de la campagne au Congo.

Dans les deux grandes villes Brazzaville et Pointe-Noire, on note :

- la promiscuité, l'entassement humain et la disparition progressive de tout espace libre autour des maisons ;

- l'inexistence des voiries ;
- la circulation impossible en voiture (piste sableuses, parcours argileux, marécageux et impossible en temps de pluie) ;
- le transport en commun approximatif et non sécurisé ;
- le réseau de distribution d'eau et d'électricité en panne (délestage intempestifs et manque d'eau chronique au robinet) ;
- le manque d'équipements collectifs et d'espaces verts ;
- les nuisances sonores ;
- l'occupation anarchique des espaces entraînant une croissance urbaine accélérée.

Dans les quartiers populaires, l'habitat est précaire, car édifié avec les matériaux légers et souvent recyclés. Leur croissance en tâche d'huile est liée à l'effondrement des règles urbanistiques.

Le programme des logements dits « sociaux » engagé à Brazzaville et qui devrait se poursuivre dans d'autres localités a abouti à des logements dont le prix est exorbitant (40 à 70 millions Frans CFA) que seuls des nantis peuvent se le permettre.

## **8- La solidarité**

Engagé contre l'injustice pour une vie digne, mon combat est au service du progrès humain, notamment dans toutes ses dimensions, par l'émancipation individuelle et par la redistribution de la richesse. Toute la problématique repose sur le « comment »

répartir la richesse nationale lorsque celle-ci est produite et génère une plus-value. En principe, chaque citoyen congolais doit tirer profit des ressources naturelles de notre pays.

Avec le concours des partenaires sociaux, il nous faudra trouver ensemble la clé de répartition de la richesse nationale.

### **9- La santé**

Le poids du passé et la mauvaise gouvernance du pays ont accentué la vulnérabilité des populations face à la maladie et à la mortalité. Les services de santé de base laissés à l'abandon fonctionnent au ralenti. L'urgence d'une politique sanitaire de qualité accessible à tous les citoyens avec une prise en charge rapide du malade, constitue une priorité. Au total, il s'agit d'apporter une offre de santé en quantité et en qualité qui permette de relever significativement le niveau sanitaire actuel. Elle se traduira par la construction des infrastructures et surtout par la formation des personnels. Aujourd'hui seuls 523 médecins exercent au Congo. Ce qui représente un ratio de 1 médecin pour 10.000 habitants parmi les plus bas en Afrique.

Après ma victoire à cette élection, je convoquerai les **Etat Généraux de la Santé** au Congo pour trouver une solution durable à cette question.

## **10- Le Sport, la culture et l'art**

Je m'engage à :

- octroyer une subvention consistante aux différents clubs et fédérations ;
- construire, dans un programme d'urgence, les installations sportives dans les établissements scolaires, afin de valoriser le sport par le biais de l'éducation physique et sportive (E.P.S), tout en revalorisant les jeux sportifs scolaires et universitaires ;
- créer des écoles spécialisées devant contribuer à la structuration et au développement de l'élitisme sportif ;
- enrichir, protéger et illustrer le patrimoine culturel de la nation ;
- réhabiliter les musées et autres lieux de mémoire sur l'ensemble du pays ;
- construire et/ou réhabiliter des maisons de la culture et des salles de spectacles à travers l'ensemble du pays ;
- construire et/ou réhabiliter les salles de lecture (par l'installation des bibliothèques) à travers l'ensemble du pays ;
- construire et/ou réhabiliter les salles de cinéma à travers l'ensemble du pays ;
- créer une banque au profit des artistes et des cinéastes ;
- réorganiser le FESPAM (Festival Panafricaine des Musiques), selon la vision du Professeur **Pascal LISSOUBA** dès sa création en 1995 ;
- ériger des monuments sur l'ensemble du pays, notamment au niveau des chefs-lieux des



- départements, pour honorer la mémoire et perpétuer le souvenir des plus dignes des enfants de la patrie ;
- construire un conservatoire national de musique accessible par voie de concours ;
  - créer, construire et/ou réhabiliter les écoles spécialisées d'arts (à l'instar de l'Ecole de peinture de Poto-Poto, Ecole Nationale des Beaux-Arts, etc...);
  - revaloriser les œuvres artistiques (littérature, peinture, musique, cinéma et...);
  - améliorer les conditions de vie des artistes (écrivain, musicien, peintre, cinéaste, etc...) par une meilleure gestion du BCDA (Bureau Congolais des Droits d'Auteurs) et de l'UNEAC (Union Nationale des Ecrivains et Artistes Congolais) ;
  - renforcer la protection des œuvres de l'esprit et d'arts par une bonne redistribution des droits d'auteurs.

## ***11- Promouvoir la gouvernance économique***

### ***11.1- Diversifier l'Economie***

Mon crédo en ce qui concerne la politique économique est l'économie sociale de marché qui donne un minimum de place à l'intervention de l'Etat afin d'atteindre certains objectifs comme le plein emploi, la stabilité des prix, l'amélioration de la balance des paiements, la promotion de la croissance, la satisfaction des besoins collectifs, la réduction des

inégalités, l'amélioration de la répartition des facteurs de production, etc...

Pour que ces objectifs soient atteints, il faut une diversification tous azimuts de l'économie nationale en y enjoignant des pratiques de bonne gouvernance.

Il nous faudra donc :

- **Sortir le pays de la dépendance pétrolière** (*environ 65% du PIB*) ;
- **Mettre en place un Plan de Construction Industrielle et Commerciale (PCIC)** bien défini permettant de répartir le territoire national en zones de production selon les potentialités locales
- **Développer l'agro-industrie**
  - Instituer l'agro-alimentaire comme principale option de développement industrielle. Elle ne se limitera plus à la seule industrie sucrière et de brasserie. D'autres filières devront connaître une relance ou une ouverture (des meuneries, des minoteries, des huileries, des laiteries, des rizeries, etc...)
  - Promouvoir la production des certains cultures de rente comme le café, le cacao, le maïs, l'hévéa et le palmier à huile.
- **Mettre un accent particulier sur l'artisanat**

- Imposer aux administrations la consommation des produits locaux de l'artisanat congolais ;
  - Organiser la filière de production artisanale de l'or, du diamant et du grès bitumineux.
- **Rendre effective la transformation localement de 90% des produits forestiers**
- Il s'agira de cibler la production des grumes en favorisant l'installation d'établissements de transformation du bois. L'administration publique et les entreprises publiques constitueront les principaux clients des produits finis (meubles de bureau, accessoires des bâtiments, etc...) des entreprises installées au pays.
- **Développer l'exploitation des mines**
- Amorcer la construction des infrastructures minières permettant d'assurer la transformation du fer, du potassium et bien d'autres minerais.
- **Promouvoir l'entreprenariat local et national**
- Promouvoir la création des très petites, des petites et moyennes entreprises et industries (TPE, PME, PMI) à travers des facilités fiscales, douanières et d'accès au crédit avec le concours de l'Etat et du secteur bancaire.

– **Faire du tourisme un secteur majeur de financement de notre budget**

Renforcer la capacité hôtelière du pays en mettant l'accent sur l'écotourisme dont la matière première est la richesse écologique de notre milieu naturel.

– **Exploiter au maximum la position de pays de transit du Congo**

Il s'agira de développer et/ou moderniser les infrastructures de transport (port, chemin de fer, routes et aéroports) dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan National des Transports (PNT) dans lequel seront définis tous les projets nécessaires au développement de ce secteur afin d'en faire une perspective sous-régionale.

Il s'agira de :

- augmenter de 25% le nombre des routes bitumées (sur 20.925 km de routes que compte aujourd'hui le Congo, moins de 10% sont bitumées). Je doublerai l'autoroute à péage Pointe-Noire/Brazzaville/ Ouesso en nombre de voies, en la reliant par des bretelles avec tous les chefs-lieux traversés ;
- relancer le projet de construction du Pont route-rail reliant Brazzaville et Kinshasa ;

- réviser tout le matériel ferroviaire et technique du CFCO (Chemin de Fer Congo Océan) et construire des nouveaux axes ferroviaires ;
  - construire le 2<sup>ème</sup> port en zone franche de Madingo Kayes et les ports fluviaux de Bétou, Mpouya et Ngabé ;
  - réhabiliter les zones portuaires de Mossaka, d'Impfondo et de Ouesso.
- **Soumettre les administrations des organismes publics à des contrats de performance**

Le Congo, notre pays est pourvu d'importantes ressources naturelles, mais la majorité de la population fait face à une paupérisation sans précédent. Ce fait est sans nul doute lié à plusieurs facteurs qui se résument à la mauvaise gestion du bien public.

Pour y remédier, les actions ci-après seront entreprises :

- mise en place d'un ministère chargé du contrôle et du suivi du portefeuille de l'Etat ;
- renforcement des pouvoirs du Conseil de Discipline de la fonction publique ;
- établissement des indicateurs de performance des agents de l'Etat (prestation de serment, déclaration

des biens, enquête de moralité préalable) ;

- réalisation des audits de tous services qui réalisent des recettes de l'Etat.

Comme mesures d'accompagnement, le gouvernement devra :

- revaloriser les salaires des agents de l'Etat en augmentant de moitié le point indiciaire, c'est-à-dire de 300 à 450 au bout des 5 années de mon mandat;
- revaloriser les indemnités liées aux fonctions administratives ;
- revaloriser les frais de missions des agents de l'Etat ;
- améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat.

- **Faire de la fiscalité le principal instrument sur lequel se basera notre budget** *les recettes fiscales représentent environ 57% du total des recettes en Côte d'Ivoire et environ 70% au Togo contre environ 18% au Congo)*

Pour éviter les évasions fiscales, il nous faudra octroyer certains avantages professionnels (primes, statut particulier...) aux agents de l'Etat qui manient les deniers publics.

– **Assurer la transparence et l'équité dans le traitement des demandes d'accès aux marchés publics**

Il s'agira ici de :

- faire appliquer strictement les dispositions du code des marchés publics ;
- limiter l'octroi des marchés de gré à gré afin de favoriser la concurrence ;
- arrêter avec la pratique qui consiste à retirer la caution des entreprises soumissionnaires des marchés dans leurs émoluments.

Ces pratiques privent les banques d'une grande opération bancaire qui consiste à supporter la caution en se la faisant rembourser avec des intérêts.

– **Redéfinir et protéger les secteurs réservés aux nationaux**

Le chômage de plus en plus croissant et l'arrivée massive des sujets étrangers poussent à réfléchir sur la redéfinition et la protection des secteurs réservés aux nationaux. Il faudra donc appliquer la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République du Congo. Les secteurs comme la boulangerie, le transport urbain, le commerce à l'étalage, certaines exonérations fisco-douanières, tous les marchés de moins de cent (100) millions

concernant les commandes publiques devront strictement être réservés aux nationaux au travers des textes réglementaires. Il faut en outre promouvoir une économie concurrentielle à travers un marché où les termes des échanges sur le marché ne sont dictés par aucune personne ou aucune entreprise, contrairement à une situation de monopole, de trust ou d'oligopole.

### ***11.2- Gérer rationnellement les ressources pétrolières et minières***

En matière de gestion pétrolière et minière, il nous faudra :

- diversifier au maximum nos partenaires ;
- produire des dérivés du pétrole en quantité suffisante pour le marché national (gazole, essence, fioul, bitume, goudron, des lubrifiants...);
- supprimer les emprunts gagés sur le pétrole ;
- réduire la pression sur la ressource pétrolière à travers un prélèvement prudentiel (ne pas autoriser des recherches ou explorations inutiles) ;
- réformer la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) ou au besoin redonner la commercialisation de la part du pétrole du pays à l'administration des hydrocarbures et des finances. La SNPC disposant dorénavant de la possibilité de



commercialiser du pétrole pour son propre compte, revêt ispo facto le caractère de société privée et doit sortir du cadre des établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) ;

- mettre l'accent sur la formation des cadres nationaux dans l'ensemble des métiers du pétrole et des mines ;
- satisfaire la demande nationale en produits pétroliers essentiels à travers la production nationale (la CORAF ne couvre que 70% des besoins du pays en produits pétroliers) ;

A cet effet, je m'engage à augmenter la dotation de l'Etat à la raffinerie nationale de pétrole de 6 millions de barils aujourd'hui qui ne permettent de couvrir que 75% des besoins locaux à dix (10) millions afin d'en finir avec les importations des carburants pour un pays producteur de pétrole.

### **III – L'Afrique d'aujourd'hui et de demain**

La République du Congo, membre de l'Union Africaine se doit d'incarner un leadership convaincant en vue de jouer un rôle moteur au sein de cette organisation dans le relèvement des défis qui s'imposent au Continent.

#### **III.1- L'Afrique d'aujourd'hui**

L'Afrique d'aujourd'hui c'est :

- une extrême pauvreté ;
- un territoire de plus en plus grandissant. Du Maghreb à l'Afrique Centrale en passant par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, seule

l'Afrique australe semble être épargnée de ce phénomène ;

- des pandémies et des maladies récurrentes et permanentes (SIDA, Ebola, Paludisme) ;
- un manque criard d'infrastructures freinant la bonne circulation des personnes, des biens et des services ;
- un sectionnement du marché commun à travers un protectionnisme incohérent vis-à-vis des autres Etats membres ;
- la discordance de la voix de l'Afrique et sa marginalisation dans le concert des nations ;
- des poches de résistance et de résurgence des dictatures à travers les 3<sup>ème</sup> mandats et autres alibis.

Après la reconnaissance des acquis obtenus en cinquante ans d'existence de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) et de l'Union Africain (U.A) en 2013 caractérisés essentiellement par la lutte contre le colonialisme, l'apartheid et toutes les formes de domination et d'oppression ayant permis la libération du continent, celui-ci est toujours confronté à des sérieux défis définis dans l'Agenda 2063.

### **III.2- L'Afrique de demain**

L'Afrique de demain c'est :

- l'intégration effective du continent ;
- la constitution d'une force militaire unique composée des contingents, au prorata de la participation de chaque pays ;

- le développement du continent à travers les choix économiques harmonieux ;
- la constitution d'un marché commun à travers la levée de toutes sortes de barrières ;
- la démocratisation de tous les Etats ;
- l'exclusion systématique et la répression contre toutes les formes de confiscations de pouvoir et des libertés au sein du continent ;
- l'harmonisation de la voix de l'Afrique sur la scène mondiale.

Ces aspirations sont conformes aux objectifs de l'agenda 2063, période de commémoration des 100 ans de l'Organisation de l'Unité Africaine. Je ferai des plaidoyers à travers tout le continent dans la mesure où des blocages existent toujours pour donner à l'Afrique toute sa place en assurant le respect des engagements pris par les Etats-parties. Lesquels blocages ne favorisent pas l'alternance démocratique, le développement socio-économique, humain et culturel du continent.

L'intégration du continent sera l'une de mes priorités pour construire enfin la citoyenneté Africaine. Ainsi l'hymne de l'Union Africaine flottera à côté de celui de la République du Congo.

## CHAPITRE III : LES 100 PROPOSITIONS POUR UN CONGO NOUVEAU ET MODERNE DANS UNE AFRIQUE NOUVELLE ET INTEGREE

### **I - Modernisation de L'Etat et des Institutions comme expression de la pluralité d'une nation forte et engagée vers le progrès.**

#### **Etat des lieux :**

Administration inefficace, corruption et clientélisme, démocratie bafouée, fonctionnement des institutions aux règles floues, autocratiques, non transparentes et en violation permanente de l'Etat de droit, fierté nationale ternie par des comportements non responsables, primauté instituée des intérêts individuels au mépris de l'intérêt général.

#### **Propositions :**

- 1- construire un Etat moderne aux règles de fonctionnement claires et partagées, au service de la population et de la nation ;
- 2- construire une démocratie fondée sur des règles de jeu transparentes, gages des institutions fortes ;
- 3- lutter contre la corruption et les pratiques déviantes qui ternissent l'image du pays ;
- 4- bâtir la citoyenneté congolaise sur des valeurs fortes comme le respect de l'Etat de droit, du bien public et de la solidarité nationale ;
- 5- sortir de la confiscation du pouvoir en œuvrant pour une gestion politique citoyenne

- et en mettant en place une constitution républicaine et moderne ;
- 6- refonder l'administration congolaise sur des principes de responsabilité, d'efficacité et de dévouement patriotique ;
  - 7- mettre en place des critères transparents de nomination aux hautes fonctions de l'Etat ;
  - 8- consacrer l'égalité de tous devant la loi ;
  - 9- consacrer l'indépendance de la justice et séparer l'ordre judiciaire de l'ordre administratif ;
  - 10- Assurer la promotion et la protection des droits humains ;
  - 11- Consacrer le principe de participation des citoyens à la gestion publique ;
  - 12- Garantir les droits de la minorité et le rôle de la société civile ;
  - 13- Assainir l'environnement politique.

## **II - Lutte contre les inégalités et toutes les formes de discrimination pour l'égalité des opportunités**

### **Etat de lieux :**

Tribalisme institué en mode de gouvernance ; discriminations perpétuées dans l'allocation des ressources publiques, l'octroi des bourses aux étudiants, les conditions d'accueil des élèves, l'accès au logement, l'accès à l'emploi et aux postes de responsabilité (privilège fait aux ethnies censées être au pouvoir), etc...

### **Proposition :**

- 14- mettre en place un observatoire pour veiller au respect de l'équité des règles édictées, des décisions prises sur l'allocation des ressources, la formation des hommes, l'octroi des bourses, des nominations à des poste de responsabilité et les concours publics ;
- 15- mettre fin aux mesures discriminatoires et lutter contre les inégalités et les allocations des ressources fondées sur des bases ethniques.

### **III - Construction d'un pays pacifique, engagé sur les droits de l'homme, intégration africaine et le respect mutuel**

#### **Etat des lieux :**

Diplomatie inexistante et ne reposant sur aucun principe clair : Le Congo n'a pas de voix, ni de position ferme en matière de respect de droit de l'homme pour soutenir les peuples en difficulté ; sa position ne s'est renforcée dans aucune institution internationale ni même africain. Aides octroyées sans transparence à divers pays ne profitant pas à leurs populations.

#### **Propositions :**

- 16- Définir une diplomatie active basées sur des intérêts bien compris du peuple congolais ;
- 17- Conditionner les contributions du Congo dans les institutions internationales et africaines à une participation accrue des congolais dans les instances desdites institutions ;

- 18- Mettre au clair toutes les aides versées dans les pays étrangers pour informer le peuple congolais et entamer les procédures de restitution des fonds au Congo ;
- 19- Mettre en place sur une base bilatérale et multilatérale des réels programmes de coopération avec les pays voisins fondés sur le respect mutuel et les intérêts des peuples ;
- 20- Encourager la création des entreprises ayant une envergure sous régionale ;
- 21- Encourager les échanges interculturels entre pays voisins pour forger le panafricanisme ;
- 22- Contribuer aux forces de maintien de la paix avec professionnalisme et responsabilité.

#### **IV - Développement des ressources humaines de qualité comme moyen de finalité du développement par un bon système éducatif**

##### **Etat des lieux :**

Système éducatif sans âme, sans force et sans capacité à former les enfants selon l'éthique et les règles de l'art. Les étudiants étrangers ont déserté nos écoles et nos universités tandis que les nôtres remplissent les universités étrangères. La formation et les diplômes qu'il donne ne sont plus le sésame qui ouvre les portes de l'insertion sociale. Les conditions d'études sont désastreuses, même dans les écoles privées dont le fonctionnement n'obéit que rarement aux règles d'éthique et de transparence. Les parents payent au prix fort les écoles privées, alors que l'école publique se meurt faute de moyens et d'une gouvernance

éclairée. Les conditions d'organisation des examens auxquels elle est confrontée sont criardes et discréditent le pays.

**Propositions :**

- 23- Redéfinir les normes de fonctionnement du système scolaire national ;
- 24- Restructurer l'université sur le base des normes de qualité et de fonctionnement international ;
- 25- Promouvoir l'excellence et la créativité chez les étudiants et les enseignants ;
- 26- Redéfinir les cartes scolaire et universitaire ;
- 27- Renforcer le développement des compétences dans les établissements secondaires et supérieures ;
- 28- Assurer un financement crédible du système éducatif ;
- 29- Faire des écoles congolaises, tout cycle confondu, des écoles de référence internationale pour former des femmes et des hommes de qualité.

**V- Amélioration de la sécurité humaine et construction d'un ordre citoyen et républicain**

**Etat des lieux :**

Armée partisane et non républicaine. Forces de défense et de sécurité non au service du peuple ni de l'Etat de droit. Les violences contre les populations sont légion. Les routes nationales et secondaires sont jalonnées des barrages qui gênent la libre circulation



des personnes et des biens. « Faire le geste », voilà ce qu'on entend lors des franchissements desdits barrages. Jusqu'à 30.000 Francs CFA peuvent être payés sur un tronçon de 300 km par les transporteurs aux agents de la force de l'ordre et aux miliciens convertis, pendant que les péages construits sur fonds publics ne sont pas mis en service sur les grandes voies.

**Proposition :**

- 30- Réorganiser l'armée et les forces de sécurité dans un esprit républicain et de concorde nationale ;
- 31- Mettre en place des brigades routières sur les routes nationales pour la sécurité des usagers et mettre fin aux rackets ;
- 32- Renforcer la formation des agents des forces de défense et de sécurité ;
- 33- Assurer un équipement adéquat aux forces de défense et de sécurité en cohérence avec leurs missions de base, les opérations de terrain et de maintien de l'ordre ;
- 34- Former les agents de l'ordre aux droits de l'homme.

**VI - Amélioration du cadre de vie, de l'habitat social dans les zones urbaines et rurales**

**Etat des lieux :**

Précarité de l'habitat même pour les salariés ;  
défiance de la politique de l'habitat. Les pauvres

vivent dans les taudis, dans les marécages et risquent d'être emportés par les eaux à chaque pluie. Les rues dans les villes sont inondées par manque d'assainissement digne des villes modernes. L'eau potable, tout comme l'électricité manquent en dépit de l'abondance des ressources en eau et en hydroélectricité dont dispose le pays.

**Proposition :**

- 35- Définir une politique du logement pour tous à réaliser graduellement en visant d'abord les fonctionnaires et les populations des groupes vulnérables ;
- 36- Définir une politique d'accès à l'eau potable pour tous orientée en priorité vers les plus vulnérables ;
- 37- Mettre en place une politique d'assainissement d'orientation écologique basée sur le développement des zones vertes dans les secteurs marécageux ;
- 38- Développer le potentiel énergétique national pour un meilleur accès des populations ;
- 39- Mettre en place une stratégie de développement urbain et des plans opérationnels pour chaque ville.

**VII - Développement de l'agriculture, de l'aquaculture, de l'élevage, de l'agroforesterie et de la biodiversité comme socle du développement à la base et de la diversification des sources des revenus des plus vulnérables**

### **Etat des lieux :**

Agriculture précaire représentant moins de 10% de l'économie du pays et 2% des terres valorisées entraînant la dépendance alimentaire pour l'importation des produits agricoles (plus de 100 milliards de francs CFA par an); coût du transport élevé; élevage limité; manque de capacité de transformation des produits agricoles; exploitation des ressources forestières peu respectueuse des règles de protection environnementales; faible transformation des bois avant exportation; manque d'équipement adéquat pour la transformation des bois. La pêche et l'aquaculture, malgré le potentiel de capture annuel de 100.000 tonnes de poissons d'eau douce et de 80.000 tonnes de poissons de mer, manque e capacité de production et de conservation.

### **Propositions :**

- 40- Promouvoir une stratégie de développement des filières agricoles les plus porteuses ;
- 41- Mécaniser l'agriculture ;
- 42- Développer les cultures de contre saison ;
- 43- Renforcer la recherche agronomique et les capacités des institutions d'appui au secteur ;
- 44- Développer une stratégie de collecte et de conservation des produits agricoles ;

- 45- Redéfinir les mécanismes de financement des agriculteurs ;
- 46- Améliorer le système foncier en faveur de l'agriculture dans le respect des us et coutumes et du droit foncier ;
- 47- Développer l'aquaculture industrielle en vue de la transformation des poissons capturés ;
- 48- Mettre en place une politique responsable de conservation des forêts ;
- 49- Promouvoir la transformation locale du bois (à plus de 90%) et des produits forestiers pour le marché national et l'exportation ;
- 50- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des coopératives de transformation des produits forestiers ;
- 51- Développer le petit élevage pour consommation locale.

## **VIII - Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles, pétrolières en particulier**

### **Etat des lieux :**

Gouvernance des ressources naturelles, pétrolières en particulier, peu de transparence. Le pétrole fait l'objet d'une gestion clanique et opaque. Les revenus pétroliers ne sont pas traçables et les quantités exportées peu contrôlées. Les responsables des dommages causés à l'environnement ne sont pas sanctionnés.

### **Propositions :**

- 52- Améliorer la gouvernance des ressources naturelles, en particulier pétrolière :
- Traçabilité des revenus pétroliers assurée ;
  - Contrôle renforcée des exportations de pétrole brut du Congo ;
  - Publication des informations sur l'exploitation pétrolière et les revenus pétroliers ;
  - Diversification des partenaires du Congo dans la gestion des ressources pétrolières ;
  - Suppression des emprunts gagés sur le pétrole ;
- 53- Approvisionner le marché en produits pétroliers ;
- Production des dérivés du pétrole en quantité suffisante pour le marché national (gazole, essence, fioul, bitume, lubrifiants etc...) ;
  - Fourniture à la raffinerie nationale de la quantité de brut nécessaire pour satisfaire la demande locale en produits raffinés.
- 54- Assurer l'exploitation des ressources minières en visant un minimum de transformation locale des minerais avant exportation :
- Identification des minerais pouvant permettre l'implantation d'une industrie

- locale compétitive de transformation des minerais ;
- Développement des compétences en matière de production des équipements agricoles avec les minerais transformés et les métaux de récupération ;
  - Incitation à la production locale des métaux et équipements par le biais de la commande publique.
- 55- Améliorer le respect des règles environnementales et de pérennisation des ressources naturelles
- Revue des lois et dispositions réglementaires en la matière ;
  - Contrôle strict des opérations de déballastage ;
  - Restauration des zones minières abandonnées, au moyen d'une gestion responsable des dégâts environnementaux ;
  - Réduction de la pression sur la ressource pétrolière à travers un prélèvement prudentiel (ne pas autoriser des recherches ou des exploitations non indispensables).

## **IX – Diversification des ressources de croissance de l'économie, des bases régionales de développement local et de promotion sociale**

### **Etat des lieux :**

Economie faiblement diversifiée et fortement dépendante de l'exploitation du pétrole. L'activité agricole essentiellement tournée vers le marché intérieur (un peu frontalier) peine à se développer faute de production suffisante capable de couvrir la demande nationale. La municipalisation accélérée ne participe pas au développement local. L'économie numérique est bâillonnée et peine à se développer, compte tenu aussi de la faible disponibilité d'une électricité de qualité.

### **Propositions :**

- 56- Mettre en place de réelles stratégies de diversification de l'économie, y compris le développement de l'économie numérique ;
- 57- Mettre en place un Plan de Construction Industrielle et Commerciales (PCIC) par la création des pôles de développement ;
- 58- Promouvoir la production artisanale à travers le renforcement des capacités et le micro-financement ;
- 59- Mettre en place des stratégies pour l'acquisition des technologies ;
- 60- Développer les compétences en vue de la petite transformation des produits locaux ;
- 61- Promouvoir le tourisme intérieur d'orientation écologique et faire de ce dernier un secteur majeur de financement de notre budget.

## **X - Amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie**

### **Etat des lieux :**

Mauvais classement du Congo dans toutes les dimensions des indicateurs de Doing Business et de Gouvernance. Il faut radicalement changer le climat des affaires et améliorer la quantité des politiques et leur mise en œuvre.

### **Propositions :**

- 62- Mettre en place un mécanisme de veille de formulation des mesures d'assainissement du climat des affaires impliquant toutes les parties prenantes (Etat, secteur privé, ONG et collectivités locales) ;
- 63- Mettre en place des mécanismes de formulation et de conduite des politiques garantissant leur efficacité ;
- 64- Reformuler graduellement le cadre des affaires en associant l'ensemble des parties prenantes ;
- 65- Assurer la transparence et l'équité dans le traitement des demandes d'accès aux marchés publics ;
- 66- Redéfinir et protéger les secteurs réservés aux nationaux ;
- 67- Promouvoir l'entrepreneuriat local et national.



## **XI – Amélioration de la gestion publique**

### **Etat des lieux :**

Déficiences de la qualité de la gestion publique. Les dépenses publiques sont effectuées en dehors des règles de gestion publique. Les investissements publics n'obéissent à aucune logique de création d'un espace économique et social cohérent. Peu d'efforts sont faits pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques ni des régies financières. L'orientation des investissements n'encourent ni le secteur privé local ni la demande locale.

### **Propositions :**

- 68- Renforcer la quantité de choix des investissements et de mise en œuvre des investissements publics ;
- 69- Veiller à la qualité des dépenses publiques et leur efficacité à faire de leur commande publique un instrument de stimulation de l'offre locale ;
- 70- Renforcer la mobilisation des ressources domestiques ;
- 71- Lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux ;
- 72- Soumettre les administrateurs des organismes publics à des contrats de performance.

## **XII - Lutte contre les changements climatiques, renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et développement des énergies renouvelables.**

### **Etat des lieux :**

Erosion çà et là dans le pays ; déversement des déchets toxiques au niveau des côtes maritimes ; exploitation irrationnelle et abusive des forêts et construction des centrales thermiques polluantes.

### **Propositions :**

- 73- Améliorer la responsabilité sociétale des acteurs engagés dans l'exploitation des ressources naturelles ou affectant l'environnement ;
- 74- Exiger des études d'impacts environnementaux dans tous les projets privés ou publics ;
- 75- Faire appliquer sans complaisance le principe "pollueur-payeur" ;
- 76- Créer un organe de gestion et de contrôle des ressources forestières aquatiques et hydrauliques ;
- 77- Mettre en place une politique de promotion des énergies renouvelables, y compris à travers la production privée et des partenariats publics-privés.

## **XIII - Développement maîtrisé des infrastructures économiques et sociales et promotion des transports écoresponsables**

### **Etat des lieux :**

Développement des infrastructures sans cohérence d'ensemble et sans mise en évidence effective des

impacts socioéconomiques positifs des réalisations. Les charges récurrentes des infrastructures ne sont pas prises en compte au point où la soutenabilité à les entretenir est hypothétique. Les transports se gèrent sans plan directeur. Ainsi, des concurrences désastreuses entre les modes de transport commencent à apparaître. La sécurité fait défaut, surtout dans les transports ferroviaire et terrestres.

**Propositions :**

- 78- Développer et mettre en œuvre un plan de modernisation des infrastructures par domaine ;
- 79- Améliorer la qualité et la sécurité des transports :
  - Organisation des transports routiers pour des meilleurs services et une sécurité renforcée pour les usagers (pour définir les types de véhicule, les règles de circulation et d'exploitation) ;
  - Améliorer des équipements et de la sécurité des transports fluviaux et maritimes ;
  - Rénovation du transport ferroviaire : lancement des études pour le doublement et l'électrification des voies ferrées;
  - Amélioration de la circulation urbaine, de la qualité des services aéroportuaires et de la sécurité des transports aériens.
- 80- Améliorer la compétitivité des ports fluviaux et maritimes ;
- 81- Exploiter au maximum la position de pays de transit du Congo.

## **XIV – Amélioration de la qualité des services de santé et de l'accès des populations, auxdits services.**

### **Etat des lieux :**

Difficultés d'accès pour tous aux soins de santé de qualité, mauvaise qualité des plateaux techniques et des équipes médicales; financement des services peu soutenable ; installations des infrastructures sanitaires hasardeuses.

### **Propositions :**

- 82- Mettre en place des structures de santé de qualité
  - Renforcement de la formation du personnel de santé et du plateau technique ;
  - Développement d'une ou de deux structures de santé à des niveaux de référence internationale ;
  - Financement des structures de santé rendu soutenable.
- 83- Mettre en place une assurance maladie universelle
  - Faisabilité du système étudié ;
  - Mise en place graduelle du mécanisme.
- 84- Donner aux services de sécurité des objectifs de santé pour sauver des vies humaines ;
- 85- Organiser des campagnes de sensibilisation contre les comportements à risques pour la santé :

- Renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Lutte contre l'obésité ;
- Assainir le milieu pour mieux lutter contre la malaria et les maladies d'hygiène.

86- Revisiter la carte sanitaire.

## **XV – Amélioration de l'employabilité des jeunes et de la promotion de l'emploi**

### **Etat des lieux :**

Jeunesse sans emploi à sa sortie de l'école. L'école ne forme pas nécessairement les jeunes aux métiers actuels, ni de demain. Les entreprises ne trouvent pas sur le marché du travail la main d'œuvre qualifiée.

### **Propositions :**

- 87- Renforcement les capacités des établissements de formation professionnelle ;
- 88- Développer les compétences de créativité chez les jeunes ;
- 89- Promouvoir l'emploi :
  - L'emploi sera un des critères de choix des projets publics ;
  - Les secteurs auront des objectifs d'emploi ;
  - La coordination des interventions et politiques en matière d'emploi ;
  - La promotion de l'auto-emploi ;
  - L'appui au financement des projets des jeunes.

- 90- Renforcer la recherche développement dans les établissements universitaires techniques et scientifiques.

## **XVI – Education civique des jeunes et développement du sport**

### **Etat des lieux :**

Jeunesse sans repère, quelquefois sans instruction civique. Le sport congolais est en panne, en dépit de nouvelles infrastructures.

### **Propositions :**

- 91- Créer un service civique de dix (10) mois à partir de 18 ans ;
- 92- Créer des filières de formation sport/étude ;
- 93- Réorganiser les compétitions sportives pour élargir la participation.

## **XVII – Promotion de la culture et de l’art**

### **Etat des lieux :**

Abandon de la culture et de l’art. Les artistes se débrouillent comme ils le peuvent. Aucune activité économique ou touristique n’est associée à la culture ou à l’art. Ces domaines manquent de financement.

### **Propositions :**

- 94- Mettre en place une politique de développement culturel et artistique ;
- 95- Former les jeunes à la créativité culturelle et artistique ;

- 96- Améliorer les liens entre tourisme et culture ;
- 97- Rendre durable le financement de la culture et de l'art ;
- 98- Créer, construire et/ou réhabiliter les écoles spécialisées d'art ;
- 99- Construire un conservatoire national accessible par voie de concours ;
- 100- Renforcer la protection des œuvres de l'esprit et d'art par une bonne redistribution des droits d'auteurs.

## CHAPITRE IV : LES DIX HUIT (18) MESURES URGENTES A PRENDRE APRES MON ELECTION

### 1 – Mesures d'apaisement

1. Mise en place d'un gouvernement d'union nationale, avec une équipe resserrée, rajeunie et féminisée. Dans ce gouvernement aucune ethnie ne pourra compter plus de trois (03) ministres. C'est la symbolique de ma détermination à lutter contre l'ethnocentrisme. Le concept de tribu-classe lancé dans le débat politique dans les années 70 par le Professeur **Pascal LISSOUBA**, malheureusement mal assimilé et ridiculement galvaudé par ses adversaires, apportera un éclairage politique.
2. Traitement particulier du Chef de l'Etat sortant, sa sécurité, son quotidien ainsi que sa

famille. Il ne pourra être en aucun cas remis à la justice étrangère.

3. Dissolution immédiate du corps illégal des supplétifs de la police et recadrage des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public en se conformant strictement à la loi.
4. Ouverture à la circulation de toutes les routes nationales et départementales.
5. Remise en liberté immédiate de tous les dirigeants et militants des partis politiques illégalement incarcérés à la suite des événements du 20 octobre 2015.
6. Amnistie générale et retour suscité des exilés politiques.

## **2- Mesures sociales**

7. Prise en charge immédiate par budget de l'Etat de tous les bénévoles de l'enseignement et de la santé avant l'extinction dans deux ans maximum de cette catégorie de personnel dans les établissements scolaires et sanitaires publics.
8. Octroi dès la rentrée scolaire prochaine d'une prime forfaitaire de rentrée de classe aux familles les plus démunies selon les modalités de sélection à déterminer.
9. Réduction de 20% des prix actuels de branchement et de fourniture d'eau potable et de l'électricité (S.N.E et S.N.D.E).
10. Réduction du prix du gaz et du pétrole lampant : dans un pays où le butane est non seulement rare dans les dépôts mais aussi



vendu à un prix exorbitant, le panier de la ménagère se trouve de plus en plus menacé. Il est inconcevable que la femme congolaise conçoive le fait de préparer avec du gaz comme un luxe. Dans les trois (3) premiers mois je mettrai le gaz à la portée de tous les ménages sans rupture. Il en sera de même pour le pétrole lampant dont le prix sera ramené à cent cinquante (150) francs CFA le litre, alors qu'il est actuellement à trois cents vingt-cinq (325) francs CFA à la pompe et à mille (1.000) francs CFA chez les revendeurs véreux.

- 11.** Paiement de la dette intérieure : les opérateurs économiques attendent depuis presque vingt (20) ans le paiement de leur dette intérieure qui s'élève à huit cents (800) milliards de francs CFA. Malgré une période de grande embellie financière générée par le pétrole, le pouvoir actuel n'a pas pu solder cette dette en privilégiant la thésaurisation des excédents budgétaires pendant dix (10) ans (2003-2013), dont on ne sait d'ailleurs s'ils n'ont pas été dilapidés. Je m'emploierai à apurer la dette intérieure au bout de vingt-quatre (24) mois d'exercice du pouvoir. Ce qui aura comme effet social d'en finir avec la longue attente des agents des entreprises publiques liquidées en ce qui concerne le paiement de leurs arriérés.

12. Arrêt de l'expérience de construction et d'ouverture des lycées d'excellence et ouverture progressive des lycées départementaux doté d'internats.
13. Réactivation des programmes de la médecine ambulatoire à travers tout le pays.

### **3- Mesures économiques et financières**

14. Abattement des salaires et indemnités des dirigeants politiques et exigence de transparence dans la détermination et le paiement desdits salaires et indemnités.
15. Relèvement du salaire minimum après discussion avec le patronat congolais.
16. Audit technique et financier des opérations de la municipalisation accélérée.
17. Lutte contre l'enrichissement illicite par :
  - La prise immédiate d'une loi sur la déclaration préalable des biens, à charge pour tout citoyen nommé à quelque poste de responsabilité publique de notifier à l'Etat ses biens à l'entrée et à la sortie de ses fonctions ;
  - La prise d'une loi sur le délit d'apparence, à charge pour tout citoyen de justifier son train de vie peu importe la position qu'il occupe dans la société ;
  - La répression de tout acte de corruption.

### **5- Mesures politiques**

18. Dissolution de l'Assemblée nationale et des Conseils locaux en juin 2016 et renouvellement du Sénat.

## CONCLUSION

- La paix et la stabilité ;
- La construction de la nation ;
- La promotion de la solidarité ;
- L'observation de la règle de parité hommes/femmes avec l'acceptation de la discrimination positive en faveur de la femme et des couches sociales défavorisées dans certains secteurs de la vie publique;
- Le respect scrupuleux de la loi et de l'ordre républicain ;
- L'application des mesures de promotion de l'économie du marché associant capitaux privées et capitaux publiques séparées ou en joint-venture ;
- La préférence nationale dans la consommation des biens et des services ;
- Le développement de l'Afrique et son intégration effective.

Tel est le condensé de mon programme dont le cœur est constitué par l'école, l'offre de la sante, la valorisation de l'emploi des jeunes et la gestion décentralisée de l'État. Je le soumets aux suffrages du peuple congolais.

S'il l'approuve, ensemble, nous changerons le cours de l'histoire de notre pays, pour un Congo nouveau et moderne dans une Afrique Nouvelle et intégrée.